# Grand Stade de Décines : les opposants en mauvaise posture en appel

**Justice.** **Le rapporteur public réfute les arguments des opposants et demande, en sus, leur condamnation.**

L'accès à la justice est-il un… droit ? On peut se poser la question à la suite de la proposition du rapporteur public, jeudi matin, de condamner les opposants, l'association Canol et deux particuliers, à payer 1 000 € à la Foncière du Montout au titre des frais de justice.

■ **Le futur Grand Stade à Décines.** Photomontage D. R.

### L'affaire mise en délibéré à 15 jours

D'autant qu'en première instance, le tribunal administratif leur avait partiellement donné gain de cause en annulant la délibération du Grand Lyon actant la vente de terrains à la Foncière du Montout, société dédiée de l'Olympique Lyonnais, pour la construction du stade, en raison d'un « défaut d'information » des élus. Les opposants avaient interjeté appel, sur, notamment, la faculté de régularisation qui avait été ouverte au Grand Lyon par les juges, permettant à la communauté urbaine de prendre une nouvelle délibération, d'ailleurs déjà attaquée devant la justice. Le magistrat, chargé de proposer une solution juridique à la cour, a considéré que si l'ensemble des arguments évoqués en première instance par les opposants n'avaient pas été développés par le tribunal, ils seraient examinés… dans le cadre de la prochaine procédure.

Le rapporteur a ainsi rejeté l'idée d'une réformation du jugement de première instance. L'affaire a été mise en délibéré à quinze jours. ■

**Sophie Majou**

## Feu vert de Bruxelles

L'association de contribuables Canol et deux particuliers avaient saisi la Commission à propos des aides de l'Etat et des collectivités locales pour l'accès au Grand Stade. Bruxelles, a confirmé au Progrès jeudi, que sa décision (non encore publique), rendue le 18 décembre dernier, et qui concerne l'ensemble des stades rénovés en France pour l'Euro 2016, considère ces aides conformes aux règles de l'Union Européenne et qu'il n'y avait donc pas d'atteinte à la concurrence.